



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 18 MARS 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS
COMMUN INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2024**

Le recteur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours d'adjoints administratifs ;

Vu l'arrêté 30 mars 2007 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2024 - est constitué comme suit :

Président : M. Dominique CHARBY, attaché principal d'administration, DSDEN de l'Allier.

Vice-présidente : Mme Sandrine DA SILVA, attachée principale d'administration, lycée Pierre Joël Bonté à Riom.

Membres :
M. Vincent BAILLY, secrétaire administratif de classe supérieure, rectorat de Clermont-Ferrand
Mme Christelle BONNABRY, attaché d'administration de l'État, Rectorat de Clermont-Ferrand ;
M. Raphaël BOUCHIER, secrétaire administratif de classe supérieure, collège Victor Hugo, Saint-Yorre ;
Mme Dominique BRUGIERE, assistante ingénieure, responsable scolarité, UCA de Clermont-Ferrand ;
Mme Myriam CHAUSSINAND, secrétaire administrative de classe supérieure, rectorat de Clermont-Ferrand ;
M. Jérôme NORMAND, directeur de service, UCA de Clermont-Ferrand ;
M. Guillaume SKRZYPCZAK-BERNARD, secrétaire administratif classe normale, Collège Jeanne Cluzel, Montmarault.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Karim BENMILOUD